PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Daniel Rose Mme Thérèse Lemay
M. Jean-Jacques Trépanier Mme Diane Laverdière
M. Réal Nolet M. Mario Deschâtelets

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2015-07-116 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-07-117 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er JUIN 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 1er juin 2015, sans modification.

Adoptée

2015-07-118 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS OCTROYÉES

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'entériner l'octroi des travaux de chemins des appels d'offres 2015-01, 2015-02 et 2015-03, comme il a été résolu à la séance du conseil du 1er juin 2015 par la résolution #2015-06-106.

	BÉTON FORTIN	EXCAVATION GILBERT SHEEHY	TERRASSEMENT ET EXCAVATION MARCHAND
2015-01			
900 TONNES GRAVIER CH. HYDRO	11925	11565	13 410
ÉTENDRE ET COMPACTER		Contrat accordé	
2015-02			
ÉLARGIR CHEMIN DU BOISÉ ET TRAVAUX FOSSÉS	5300	3612,5	4602,5
		Contrat accordé	
2015-03			
REDRESSEMENT CHEMIN DE LA RIVIÈRE	6700	5582,5	5398,5
			Contrat accordé

2015-07-119 COTISATION ANNUELLE : LOISIRS ET SPORTS A-T

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de verser la cotisation de membre pour l'année 2015 à, Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue au montant de 85\$.

Adoptée

2015-07-120 COTISATION ANNUELLE: RADIO BORÉALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de verser la cotisation de membre pour l'année2015 à Radio Boréale au montant de 25\$.

Adoptée

2015-07-121 PROGRAMME ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

Attendu qu'un nouveau programme de subvention pour les municipalités de moins de 100 000 habitants est maintenant disponible;

Attendu que le MTQ versera une aide financière équivalente à 50% des coûts admissibles;

Attendu que les demandes d'aide financière sont évaluées sur une base continue jusqu'à épuisement des sommes disponibles. Premier arrivé, premier servi;

Attendu que seules les routes locales de niveau 1 et 2 sont admissibles;

Attendu que les routes locales 1 et 2 concernent : le chemin de la Rivière, le chemin de la Promenade, le chemin de l'Église, le chemin des Prés, le chemin des Charolais, le chemin du Domaine-du-Rêveur et le chemin des collines;

Attendu qu'une évaluation professionnelle des coûts des travaux admissibles doit accompagner la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Céline Dupras à procéder et engager des honoraires professionnels s'élevant à approximativement 5 000\$, afin de permettre le dépôt des projets au programme de subvention AIRRL.

Adoptée

2015-07-122 PROJET TRAITEMENT DE SURFACE

Attendu qu'un sondage a été fait sur l'intérêt des citoyens résidant dans les secteurs du chemin des Haut-Bois, du Boisé, de l'Église, chemin Sigouin et du Lac;

Attendu que les résultats sont convaincants pour les secteurs des chemins des Haut-Bois, de la Promenade et du Boisé;

Attendu qu'une évaluation des coûts de réfection des chemins avant la mise en œuvre du projet doit être effectuée;

Attendu que suite au programme AIRRL les coûts du projet pourraient en réduire les coûts;

Attendu que ce projet est censé être exécuté au cours de la saison estivale 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier d'autoriser la direction générale à effectuer l'analyse complète du projet afin de permettre la présentation des coûts aux citoyens concernés à l'automne 2015 pour la prise de décision finale.

2015-07-123 DÉROGATION MINEURE 166 CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de suivre la recommandation du Comité consultatif en urbanisme et d'autoriser l'emplacement du garage en cour avant latérale ayant une marge de recul de 3.6 mètres au lieu de 7.6 mètres, tel que prévu à la règlementation conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du bâtiment soit refait à neuf. D'autoriser l'emplacement de la remise en cour avant et d'autoriser une marge de recul latérale de 1.61 mètre au lieu de 2 mètres, comme prévu à la règlementation conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du bâtiment soit refait à neuf

Adoptée

2015-07-124 DÉROGATION MINEURE : 43 CHEMIN DU BOISÉ

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'accorder sous la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme, une marge de recul avant de 5.38 mètres au lieu du 12 mètres comme prévu à la règlementation pour la construction d'une résidence qui deviendra plus tard un garage.

Adoptée

2015-07-125 RÉSOLUTION D'APPUI À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier t unanimement résolu d'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée

2015-07-126 ACQUISITION BÂTIMENT CAISSE DESJARDINS

Attendu que suite à la fermeture des services de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi à Saint-Marc-de-Figuery le bâtiment est vacant;

Attendu qu'une entente précisait que le bâtiment devait être offert à la municipalité dans un premier temps;

Attendu qu'une demande de soutien financier pour l'acquisition d'un bâtiment permettant l'accès aux citoyens à mobilité réduite aux services municipaux a été déposée au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi;

Attendu que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi a accepté cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire Jacques Riopel et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras, à signer tous les documents légaux nécessaires à la transaction d'acquisition du bâtiment pour une somme totale de 50 000\$ ainsi que tous les documents nécessaires à la réception de la commandite de don au montant de 50 000\$. Il est entendu que la municipalité assumera les frais légaux nécessaires aux transactions.

2015-07-127 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de juin 2015 et celles prévisibles de juillet 2015.

Comptes payés en juin 2015 pour un total de 84 433.48\$

Versement par chèque C1500093 à C1500110

Paiement en ligne sécurisé L1500031 à L15000037

Paiement par transfert électronique P1500089 à P1500106

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juillet.

Comptes à payer juillet 2015 pour un total de 71 844.35\$
Salaires payés en juin 2015
D1500086 à D1500111 pour un montant total de 15 553.19\$
P1500008 à P15000012 pour un montant total de 1 827.14\$
Salaires à payer en juillet 2015
D1500112 à D1500127 pour un montant total de 7 632.12\$
P1500013 à P1500016 pour un montant total de 1 485.24\$

Le rapport budgétaire du mois de juin est déposé Le rapport budgétaire comparatif semestriel est déposé

2015-07-128 LEVÉE

À 20h49, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

	Adoptee
Jacques Riopel, maire	Céline Dupras, secrétaire-trésorière
Jacques Mopel, Maire	Cenne Dupras, secretaire-tresoriere